



Brevet professionnel Conducteur de machines agricoles

BP CMA

Code RNCP : 37024



Diplôme de niveau 4

Objectifs de la formation

- Organisation de chantiers de travaux agricoles mécanisés,
- Réalisation de travaux agricoles mécanisés,
- Maintenance des machines et des équipements agricoles.

Modalités pédagogiques

- Cours en salle
- Parcours progressif
- Chantiers réels
- Plateaux techniques
- Explications des gestes professionnels

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplomante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Date de Formation



Prochaine session : du 15 Décembre 2025 au 27 Juillet 2026

Voie de Formation

Formation continue en présentiel avec de la pratique sur le terrain.

Public ciblé

- Demandeur d'emploi
- Salarié en reconversion

Pré-requis

- Une motivation pour la conduite d'engins
- Aptitude physique
- Maîtrise des savoirs de base (français, mathématiques)
- Un niveau minimal en informatique

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans,
- Être demandeur d'emploi, salarié ou autre,
- Justifier d'une expérience professionnelle de 12 mois, tous secteurs confondus.

Modalité de sélection

Tests de prérequis et entretien individuel.

Date d'enregistrement de la certification

21-10-2022



Cofinancé par
l'Union européenne



ENSEIGNEMENT AGRO-ALIMENTAIRE
L'AVENTURE DU VIVANT

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de :

- l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen
- l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences

Chargée de recrutement

07 63 74 80 17
02 48 70 55 15

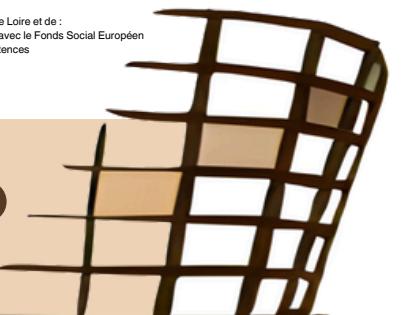
bourges@cfppa.fr

www.cfppa.fr

Le Sollier CS18
18570 Le Subdray



Version Novembre 2025



Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel,
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre,
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel.

Modalité et délais d'accès

- L'entrée en formation peut se faire de décembre à janvier
- Plus tard si le candidat a des acquis professionnels

Modalités d'Adaptation

A l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation.

Condition d'inscription à l'examen

- Avoir plus de 18 ans
- Le diplôme sera délivré en fin de formation en justifiant d'**au moins 12 mois** d'activité professionnelle à temps plein et de la validation de l'ensemble des modules

Principaux débouchés

- Conducteur d'engins agricoles
- Mécanicien agricole
- Gestionnaire d'équipement
- Chef de cultures en exploitation agricole

Indicateurs (Session 2025 - BPA TCEEA)



*en relation avec le taux de présentation aux UCs

Durée et Rythme de la Formation

- 580 h en centre
- 357 h en entreprise
- Alternance centre - entreprise

Contenus Principaux de la formation

- UC1: C1.** Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement
- UC2 : C2.** Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés
- UC3 : C3.** Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures
- UC4 : C4.** Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transport des produits agricoles
- UC5 : C5.** Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles
- Une unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE) : UCARE fourrage.**

Modalités d'évaluation

Mises en situation professionnelle d'évaluation : vous serez placé dans des situations de travail au cours desquelles vos compétences seront évaluées lors d'épreuves pratiques, de rédaction, de présentation de dossiers professionnels et d'explication orale.

L'évaluation certificative est divisée en 6 Unités Capitalisables (UC) dont une UCARE qui doivent toutes être acquises indépendamment les unes des autres et sont valables pendant une durée de 5 ans

Suites de parcours possibles

- BTSA ACS'AGRI
- BTS TSMA
- BP REA

Rémunération

- Indemnisation : Les modalités de rémunération auxquelles vous pouvez prétendre dépendent du financeur de votre formation et, par conséquent, de votre statut de bénéficiaire.



Les tarifs de formation

9 680 € financable par le conseil régional ou autres dispositifs : PRF, CPF, Contrat Pro, France Travail etc...

Chargée de recrutement

07 63 74 80 17
02 48 70 55 15

www.cfppa.fr

bourges@cfppa.fr

Le Sollier CS18
18570 Le Subdray



Version Novembre 2025

